

Metz, le 11 août 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pauline THEIS
Tél : 03 87 34 34 31
E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr

**RÉGION GRAND-EST
Maison de la Région
1, place Adrien Zeller
67000 STRASBOURG**

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux sur la Voise dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RN4 sur les communes de Ibigny, Richeval et Foulcrey
DIOTA – 250728-151052-343-004 - Accord immédiat

RÉF. :
PJ : 2

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif aux travaux sur la Voise, pour lesquels un récépissé vous a été délivré en date du 28 juillet 2025, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération dès la réception de ce courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.** La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.
Vous trouverez ci-joint l'arrêté de prescriptions générales de la rubrique 3120 et la fiche bilan à nous retourner une fois les travaux effectués.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes d'Ibigny, Richeval et Foulcrey, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être

saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet
<https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH